



« Il faut l'admettre, quelle que soit notre sensibilité, notre pays connaît une crise politique sans précédent ! »

À quoi sert François Hollande ?

Chères Saint-Loupiennes, chers Saint-Loupiens,

« À quoi sert François Hollande ? » C'est le surprenant sujet d'examen de droit constitutionnel soumis à des étudiants de l'Université d'Angoulême-La Couronne. Ce que certains considèrent comme une maladresse de plume aura eu le mérite de poser la question du rôle du président de la République au moment où notre pays connaît « la chienlit » pour reprendre l'expression inspirée du général de Gaulle. Celui qui avait déclaré vouloir être un président normal aura, en tous points, discrédité sa fonction au fil de manœuvres grossières qui auront transcendé sa capacité à ne rien décider, préférant être le premier président à rouler en scooter ou à livrer des croissants !

Car il faut l'admettre, quelle que soit notre sensibilité, notre pays connaît une crise politique sans précédent : de Montebourg à Macron, le chef de l'État se perd dans des synthèses improbables de Premier secrétaire ; le Premier ministre a une vision de la sociale démocratie qui fait les frais des vieux réflexes stalinien de ses alliés frondeurs ; et le Parlement est affaibli par des passages en force qui montrent bien que ce pays n'a plus de majorité !

Face à une telle situation, il faudra bien s'en remettre aux échéances électorales à venir pour redonner du sens à l'exécutif. **Notre pays a besoin d'un changement profond pour pallier le manque de réformes impérieuses.** De cette perspective cruciale, nous devons d'ores et déjà nous concentrer sur la France que nous aimons et penser à son avenir sans rien oublier.

- **Ne pas oublier** la folie fiscale constante qui fait qu'aujourd'hui la France est en matière d'impôts, pour la première fois, le pays européen qui taxe le plus ses administrés.

- **Ne pas oublier** l'utilisation démagogique du mariage pour tous pour faire valoir des droits légitimes qui méritaient un autre cadre et un autre nom.

- **Ne pas oublier** la réforme du collège qui installe un grave déni de notre histoire de France.

- **Ne pas oublier** les lois Macron et El Khomri, passées aux forceps avec le 49.3 et tellement expurgées qu'elles n'ont plus de forces d'efficience.

- **Et surtout, ne pas oublier** les 620 000 personnes de plus au chômage, alors que le président se targue d'un « ça va mieux » parfaitement indécent qu'il accompagne d'un discours comparatif totalement faux sur les résultats de son prédécesseur ! Lui a manifestement oublié que Nicolas Sarkozy a entamé son mandat avec une crise financière en 2007-2008 largement comparable à celle de 1929. Or, en quatre ans, on compte plus de chômeurs que pour le précédent quinquennat, alors que la conjoncture est bien plus favorable avec la baisse du prix du pétrole, la baisse des taux d'intérêt et la baisse de l'euro ! Contrairement à l'Allemagne et l'Angleterre, la France n'a pas profité de l'amélioration du contexte économique international !

Enfin, les maires dont je suis, garants de l'intérêt général, n'oublieront pas la baisse historique des dotations de l'État qui menace sérieusement les compétences qui leur sont dévolues.

Contrairement au refrain entamé sans vergogne par le pouvoir en place, cela ne va pas mieux !

Sébastien Meurant
Votre maire et
conseiller départemental

Réunion publique sur la ré-exploitation de l'eau de source



L'eau de source de
Saint-Leu-la-Forêt
a-t-elle un avenir ?

Si on en croit les
analyses d'un
récent prélèvement,
son excellence
physico-chimique
mérite toutes les

attentions. Une raison en tous cas pour
la ville d'envisager une exploitation
juste qui corresponde à ses qualités et
qui amène aussi chacun à s'interroger
sur la possibilité et la nature des
investissements à venir.

**Réunion publique, mercredi 15 juin
à 20 h à la Croix-Blanche.** En présence
du maire, Sébastien Meurant, de la
société Véolia, de Xavier Metteil,
directeur du Centre Oise Véolia Eau
d'Île-de-France et d'Alain Schott,
porte-parole du collectif «Pour la
ré-exploitation de l'eau de source
à Saint-Leu-la-Forêt».

Rencontrer votre Maire

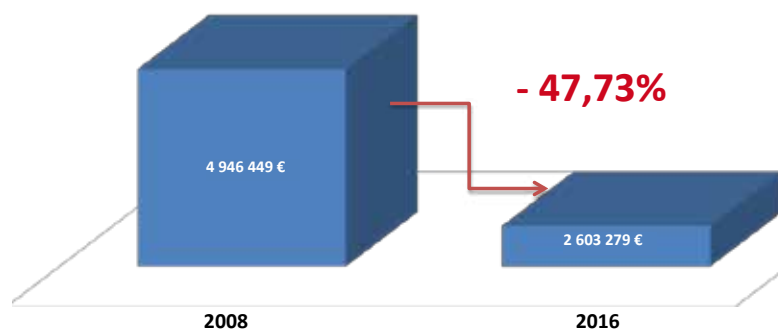
à sa prochaine permanence
le 25 juin 2016

La lettre du Maire

de Saint-Leu-la-Forêt

Directeur de la publication : Sébastien Meurant
Directeur de la rédaction : Loïc Drouin
Création et mise en page : service Communication
Photos : Mairie de Saint-Leu-la-Forêt -
Conseil départemental du Val-d'Oise
Site : www.saint-leu-la-foret.fr
Impression : Desbouis Grésil - 01 69 83 44 66
Ce numéro a été imprimé à 7500 exemplaires.
Papier aux normes environnementales.

15 millions de perdus en 8 ans : La baisse scandaleuse des dotations de l'État



300 000 euros en moins de dotations en 2016 pour Saint-Leu-la-Forêt ! C'est 50 % de moins sur trois ans ! Un manque à percevoir d'autant plus pesant que l'État n'a pas fini de se désengager, laissant aux collectivités le soin d'intervenir, même dans les domaines les plus régalien !

Cette diminution programmée et effective représente un coup dur pour certaines communes menacées de mise sous tutelle (procédure préfectorale automatique en cas d'important décalage entre le budget prévisionnel et le budget réalisé). Pour une raison élémentaire : **quand les dépenses de fonctionnement augmentent plus rapidement que les recettes, le bilan financier se dégrade et l'équilibre financier est difficile à atteindre.**

À la diminution des ressources expliquée en partie par la baisse des concours financiers de l'État (1,5 milliards d'euros en 2014 et de 11 milliards d'euros de 2015 à 2017), s'ajoute une hausse des charges et des dépenses des collectivités territoriales en raison d'un désengagement de l'État ou de décisions nationales imposées. Les travaux des chambres régionales et territoriales des comptes relèvent que la réforme des rythmes scolaires, les normes techniques nationales, les dispositions applicables à la fonction publique territoriale et la revalorisation du RSA pour les départements affectent considérablement les finances des collectivités territoriales.

En 2014, les dépenses de personnel des collectivités territoriales avaient augmenté de 3,9 % pour des motifs qui ne relevaient pas des décisions des collectivités mais des décisions de l'État. Comme cela sera le cas avec le dégel du point des fonctionnaires. Une décision qui serait parfaitement légitime si l'État ne se reposait pas une nouvelle fois sur les collectivités, qui auront en charge la moitié de l'addition ! Pour Saint-Leu-la-Forêt, cela représente la création de trois postes à temps plein !

La baisse de l'investissement local, consécutive à la baisse des concours financiers de l'État se fait au détriment de la croissance et de l'emploi. Pourtant, les dépenses d'investissement des collectivités territoriales représentent environ 75 % de l'investissement public en France ! L'investissement local permet de moderniser l'équipement public, d'améliorer l'offre et la qualité du service public, d'améliorer ou renforcer l'attractivité du territoire (aménagement urbain, transport, logement, infrastructures publiques) et mettre en conformité un patrimoine souvent vieillissant. Selon l'AMF (Association des maires de France), la baisse des crédits de l'État a déjà entraîné une baisse de l'investissement des communes de 12 % en 2014 et de 8 % en 2015.

Pour l'instant, en plus des répercussions prévisibles sur le secteur du bâtiment, le secteur associatif a particulièrement pâti de la baisse des recettes des communes. **En dépit de ce manquement, Saint-Leu-la-Forêt poursuit ses investissements alors que depuis 2008, fait exceptionnel dans le Val-d'Oise, les taux communaux d'imposition n'ont pas été augmentés !**